

Procès-verbal du premier Conseil d'École

du mardi 7 novembre 2017

Présents :

- Madame BAILLON Elodie et Monsieur FRANZON Kévin, Directeurs des écoles du RPI
- Mesdames DUTRIEVOZ Florence, GEOFFROY Chloé, LACOSTE Stéphanie
- Mesdames FORRAT Myriam (Cessens) et GALBAN Frédérique (St Germain), Adjointes aux Maires délégués (déléguées au service scolaire).
- Monsieur MESSINA Jean, Délégué Départemental de l'Éducation Nationale.
- Mesdames GANTELET Line, PIVOT TAFFUT Catherine et PETELLAT Josiane, Messieurs JANIN Frédéric, LE ROY Lionel et MOTTA Quentin Parents d'élèves élus.

Excusé :

- Monsieur RONCHAIL Laurent, Inspecteur de l'Education Nationale.
- Monsieur GRANGE Yves (Cessens), BRAISSAND Jean-François (St Germain), Maires délégués d'Entrelacs.
- Mme Marine LOSSERAND enseignante
- Mesdames JANIN Marion, WEISS Peggy , parents d'élèves élus.

ORDRE DU JOUR

- I- Installation du conseil d'école
- II- Elections des représentants des parents d'élèves
- III – La rentrée scolaire : Les effectifs
- IV – Règlement intérieur
- V- Modalités de communication avec les familles
- VI – Les APC
- VII – Budget
- VIII – Les projets de l'année
- IX - Questions diverses
- Problèmes récurrents de facturation Cantine/Garderie.

I. Installation du conseil d'école :

Rôle et attributions du conseil d'école :

Les membres du conseil d'école avec voix délibérative sont : le directeur de chaque école, deux élus par école, les enseignants, les délégués des parents d'élèves (autant de parents que de classes), le DDEN (Délégué Départemental de l'Éducation Nationale).

Les membres avec voix consultative : l'Inspecteur de l'Education Nationale, les suppléants des parents délégués.

Compétences et fonctionnement du conseil d'école :

Il se réunit une fois par trimestre. Il adopte le projet d'école, vote le règlement intérieur de l'école... Il donne son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école (activités périscolaires, restauration scolaire, hygiène scolaire, sécurité des enfants).

Sa durée de représentativité est l'année scolaire en cours.

En cas de vote, les votes se font à main levée sauf sur demande. Les parents délégués suppléants peuvent assister aux séances du conseil d'école sans pouvoir prendre part aux débats. Ils n'ont voix délibérative qu'en l'absence des titulaires qu'ils remplacent.

Un conseil d'école se réunit normalement dans chaque école. Nous proposons à ce que les conseils d'école se réunissent conjointement cette année scolaire.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Il a été voté ce jour que les conseils d'école de Cessens et de St Germain La Chambotte se réuniront conjointement pour cette année scolaire.

II. Elections des représentants des parents d'élèves :

Elles se sont déroulées le vendredi 13 octobre 2017.

A Saint Germain la Chambotte, le taux de participation s'est élevé à 72%.

3 sièges à pourvoir. 3 parents candidats ont été élus : Mme PIVOT TAFFUT Catherine, Mme PETELLAT Josiane, Mme WEISS Peggy et un suppléant : M. JANIN Frédéric

A Cessens, le taux de participation s'est élevé à 79,57 %.

2 sièges à pourvoir. 2 parents ont été élus : LE ROY Lionel, MOTTA Quentin et deux suppléantes : JANIN Marion et GANTELET Line.

III. La rentrée scolaire : Les effectifs

A Cessens :

Classe de PS/MS de M. FRANZON Kévin, 25 élèves : 11 PS et 14 MS.

ATSEM : Matin : Mme MONARD Corine les lundis, mardis et jeudis de 8h45 à 11h30 et Mme GERMAIN Odile le vendredi de 8h45 à 11h30.

Après-midi : Mme SIMON Solange les lundis, mardis et vendredis de 13h30 à 15h45, et Mme MONARD Corine le jeudi de 13h30 à 15h45.

Classe de GS/CP de Mme DUTRIEVOZ Florence, 24 élèves : 18 GS, 6 CP.

ATSEM : Mme SIMON Solange (de 8h45 à 11h).

A Saint Germain la Chambotte:

Classe de CP/CE1 de Mme BAILLON Elodie, 21 élèves : 10 CP et 11 CE1.

Classe de CE2/CM1 de Mme GEOFFROY Chloé, 22 élèves : 15 CE2 et 7 CM1.

Classe de CM1/CM2 de Mme LACOSTE Stéphanie (75%) et LOSSERAND Marine (les vendredis) : 22 élèves : 7 CM1 et 15 CM2.

TOTAL : 114 élèves

Des exercices d'évacuation incendie ont eu lieu courant septembre dans les deux écoles, sans difficultés particulières à signaler. Des exercices d'attentat-intrusion ont également été réalisés. Un bilan avec l'infirmière scolaire et / ou le médecin aura lieu en cours d'année pour les élèves de GS et CM2.

Le médecin de la PMI effectue un bilan auprès des PS/MS selon leur date de naissance. L'infirmière scolaire pourra à tout moment, intervenir auprès des élèves de manière collective ou individuelle : test de vue, d'audition, intervention sur le thème de la santé, de la gestion des émotions...

IV. Le règlement intérieur

Le règlement intérieur de l'école est présenté aux membres du conseil des écoles.

Passage au vote pour son approbation :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Il est validé par le conseil d'école. Celui-ci a été voté à l'unanimité par le Conseil d'école. Il sera affiché à l'entrée des écoles et sera publié sur le site internet des deux écoles.

La charte de la laïcité est annexée au règlement intérieur.

V. Modalités de communications avec les familles

Le cahier de liaison est un élément essentiel dans la communication école/famille. Il doit être consulté tous les jours. Les parents peuvent y noter des informations concernant la vie de l'enfant.

Pour les deux écoles, nous vous remercions de bien téléphoner à l'école le matin afin de prévenir que votre enfant sera absent. Vous pouvez également le signaler en avance par le carnet de liaison.

A l'école de St Germain, un bulletin d'absence (à la fin du cahier de liaison) est à remplir après toute absence.

A l'école de Cessens, nous demandons aux parents d'écrire un mot, au moment du retour de l'élève, afin de préciser la durée et le motif d'absence.

Pour toute absence prévue comme pour des départs en vacances anticipés, merci d'établir un courrier de demande d'autorisation d'absence, à destination de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale, à transmettre au directeur de l'école.

L'école de Cessens dispose d'un site internet : <http://www.ecolecessens.toutemonecole.fr>

L'école de Saint Germain la Chambotte dispose également d'un site internet depuis cette rentrée scolaire : <http://chambotte.toutemonecole.fr/>

Vous pouvez trouver sur ces sites des informations concernant l'école, des rappels des mots distribués notamment. N'hésitez pas à le consulter régulièrement ou à vous inscrire à la newsletter. Ces sites disposent également de journaux de classe. Le journal de classe n'est accessible qu'aux parents de la classe, avec un accès sécurisé par mot de passe.

A Cessens, il s'agit principalement de photos.

A Saint Germain la Chambotte, il s'agit de photos et d'articles présentant les activités réalisées en classe.

N'hésitez pas à consulter les blogs régulièrement ou à vous inscrire à la newsletter.

Un petit déjeuner des parents a été mis en place sur l'école de Cessens. Une fois tous les deux mois, le directeur rencontre les parents disponibles autour d'un petit déjeuner. Ce dispositif permet de renforcer le lien école-famille et d'inviter les parents à découvrir l'école, dans un autre contexte qu'une réunion ou un rendez-vous. Le premier petit déjeuner a eu lieu ce mardi 7 novembre 2017 et a réuni 8 parents.

VI. Les APC

Ces activités sont encadrées par les enseignants. Elles ne concernent pas forcément les élèves en difficulté et peuvent permettre des actions pédagogiques variées. L'accord écrit des parents ou représentants légaux est toujours nécessaire.

A Cessens, les APC se font les mardis et jeudis de 11h45 à 12h15. Possibilité d'ajouter une séance les lundis, ponctuellement.

A St Germain, les APC ont lieu les mardis et jeudis de 16h15 à 17h15.

VII. Le budget

Comme l'année dernière, les écoles disposent de deux budgets distincts de la part d'Entrelacs pour l'année civile 2017:

- un budget investissement pour l'achat de gros matériel (chaises, armoires, ordinateurs...). Il est de 1810 € pour Cessens. Ce budget a permis pour le moment d'acquérir un appareil photo numérique, une carte mémoire, une structure de motricité et du mobilier pour les deux classes.
Il est de 1180 € pour Saint Germain la Chambotte. Ce budget a permis pour le moment d'acquérir un ordinateur, un vidéoprojecteur et des caméras USB.
- un budget fonctionnement pour l'achat des cahiers, manuels et tout le matériel consommable.
Il est de 2376 € pour Cessens et de 3960 € pour Saint Germain.

Il n'y a plus de budget spécifique pour les bus. Pour éviter d'utiliser le budget fonctionnement, l'APE a été sollicitée pour régler principalement les dépenses liées aux sorties (bus compris) et aux intervenants.

Cette année, Entrelacs nous a doté d'un budget « fête de Noël » comprenant les frais liés à une intervention au sein des écoles, l'achat d'un goûter, de livres... Il a été décidé par les directeurs des écoles du RPI de fusionner l'enveloppe propre à chaque école afin d'avoir un montant total de 1050 euros.

Outre ces divers budgets, les services techniques d'Entrelacs ont réalisé des travaux au sein des écoles : Des jeux de cours ont été tracés, deux visiophones ont été installés permettant de sécuriser l'accès à l'établissement, des matelas de protection ont été posés au niveau des poteaux du préau de l'école de Cessens pour éviter que les élèves se fassent mal, un nouveau photocopieur a été installé à Cessens, en remplacement de l'ancien qui faisait réellement défaut.

Nous remercions vivement la Mairie d'Entrelacs pour ses efforts financiers vis-à-vis de nos écoles.

VIII. Les projets de l'année

- Tous les élèves du RPI travaillent cette année autour d'un thème commun : « voyage autour de l'Europe » et un travail autour des contes traditionnels et modernes

- **Du côté sportif :**

- Épreuve de course longue : cross du collège pour les élèves de CM2 en octobre 2017

- Cycle patin à glace réalisé entre le mardi 3 octobre et le jeudi 19 octobre 2017. Les élèves de la PS au CP de l'école de Cessens ont suivi un cycle patin à glace sur 6 séances, à la patinoire de Chambéry. Ce cycle a été financé par l'APE avec une participation des familles à hauteur de 5€ par enfant.

- Le Cross intra-RPI sera prévu au printemps.

- Cycle natation à la piscine d'Aix-les-Bains pour les GS/ CP / CE1 les lundis et jeudis matin du 30 avril au 4 juin. Le cycle natation est financé par la mairie d'Entrelacs.

- Cycle escrime pour tous les élèves de Saint Germain la Chambotte, financé par l'APE

- Classe de voile pour les élèves de CE2 / CM1 / CM2, au club de voile d'Aix-les-Bains, au mois de mai/juin . Cette classe voile sera financée par l'APE et une participation financière des familles sera demandée.

- **Autres activités :**

- Cinéma rural de La Biolle le 9 et 10 novembre pour tous les élèves du RPI. Merci aux organisateurs pour l'invitation !

- Spectacle « Boite de nuit » au Quai des Arts à Rumilly le mardi 12 décembre, le matin, pour la classe PS/MS. Cette sortie sera financée intégralement par l'APE.

- Sortie à la galerie Eureka pour les CE2 CM1 CM2 sur le thème des illusions d'optique et du lac du Bourget.

- Journée préhistoire en collaboration avec le musée de la Préhistoire de Sciez. Mise en place à l'école d'ateliers comme l'art pariétal, la fabrication d'objet, la démonstration de fabrication du feu. Cette journée sera financée intégralement par l'APE.

- Sortie cinéma prévue pour les CP CE1 et CE2 de St Germain pour le film « un conte peut en cacher un autre »

- Une rencontre avec l'auteur Fabian Grégoire est prévue pour tous les élèves de CM1 et CM2.

Nous remercions vivement l'APE qui nous permet, par son aide financière, de réaliser tous ces projets.

IX. Questions diverses

1) **Question des parents délégués :**

- *Problèmes récurrents de facturation Cantine/Garderie : Les factures sont envoyées avec beaucoup de retard (alors que les parents ont des délais à respecter lorsqu'ils ont une participation de leur CE par exemple), le règlement est encaissé avec plusieurs mois de retard, pour des sommes importantes notamment...*

Réponse des représentants de la Mairie :

L'encaissement est géré par le trésor public d'Aix Les Bains. Le logiciel E enfance pose toujours problème. Un changement de logiciel est toujours d'actualité.

2) **Questions des enseignants :**

- *Serait-il possible d'envisager de couvrir et d'isoler les deux puits de lumière de l'école de Cessens, afin de créer dans un, une annexe à la classe des GS-CP et dans l'autre, un lieu de stockage du matériel de motricité et des engins roulants ?*

Réponse des représentants de la Mairie :

Le sujet a été abordé en réunion. La dépense sera prévue au budget 2018.

- *Plusieurs demandes pour l'école de Cessens restent en suspens depuis plusieurs semaines : Le goupillon permettant de désenclencher le dispositif d'alarme incendie a disparu. Serait-il possible d'en avoir pour le remplacer ?*
Serait-il possible de changer la serrure du placard du matériel de motricité car actuellement celui-ci reste constamment ouvert et des usagers de la salle des fêtes l'utilisent ?
Serait-il possible d'envisager un lieu de stockage fermé à clé pour les tapis appartenant à l'école, qui sont actuellement dans le placard où sont stockées les chaises et tables de la salle des fêtes ?

Monsieur Franzon indique qu'il a eu la visite de Mme MULLER ce jour qui a pris bonne note de ces demandes.

Il indique également qu'il a rencontré Yves GRANGE, Maire délégué de Cessens, qui lui a indiqué que la serrure était commandée et prochainement installée.

Concernant l'école de Saint Germain la Chambotte, deux questions concernant les travaux ont été posées :

- Le porte-serviettes des WC garçons a cassé ce 07/11. Une réflexion est envisagée pour le remplacer, peut-être par un sèche-serviette papier.
- Les verrous sont toujours durs à tourner malgré l'intervention des services techniques dernièrement.

Nous remercions Monsieur LAMBERT pour ses multiples interventions au sein des écoles, l'APE et la municipalité pour leur soutien financier ainsi que tous les parents accompagnateurs agréés et bénévoles pour nos diverses sorties et activités.

Les Présidents du Conseil d'école
Mme BAILLON et M. FRANZON

Le secrétaire du Conseil d'école
M.JANIN

